

BREVET D'INVENTION.

X. — Transport sur routes.

N° 435.458

1. — VOITURES.

Glace brise-vent pour automobiles.

M. ETTORE BUGATTI résidant en Allemagne.

Demandé le 20 octobre 1911.

Délivré le 26 décembre 1911. — Publié le 1^{er} mars 1912.

(Modèle d'utilité déposé en Allemagne le 26 juin 1911. — Déclaration du déposant.)

Les glaces brise-vent usuelles pour automobiles sont montées soit entièrement, soit à moitié dans des cadres en bois ou en métal. Ces deux modes produisent un effet lourd et ont l'inconvénient que les cadres, en outre qu'ils empêchent partiellement la vue libre, ils sont encore exposés aux variations de la température, et principalement, pour les cadres en bois, un cliquetis de la glace se fait sentir avec le temps.

L'objet de l'invention a pour but d'obvier à cet inconvénient et consiste en une glace brise-vent qui, à l'endroit du cadre, possède aux points de rotation, respectivement, de fixation, des pièces d'enveloppe en forme de garnitures. On obtient ainsi un aspect agréable et une vue entièrement libre, d'autre part, un emploi desdites garnitures pour des glaces de toute sorte et dimension.

Dans le dessin annexé est représenté l'objet de l'invention.

Pour la fixation amovible de la glace brise-vent *a*, avec le tablier de l'automobile, la glace

est pourvue de pièces en *U*, *b* avec tourillons filetés et à ce tablier sont prévues des pièces à œil de forme égale *c*. Les pièces *b* saisissent la glace latéralement et y sont fixées de la façon usuelle. La jonction des parties *b* et *c* a lieu au moyen d'écrous à oreilles *d* qui sont vissés sur les tourillons filetés qui se trouvent sur les pièces *b*. La glace brise-vent est ainsi, par suite du serrage des écrous *d*, fixée par frottement contre rotation propre autour des tourillons filetés et en desserrant les écrous, elle peut être amenée dans la position voulue.

RÉSUMÉ.

Glace brise-vent pour automobiles dans laquelle la glace à l'endroit du cadre possède des pièces d'enveloppe et est fixée tournable aux pièces à œil du tablier.

ETTORE BUGATTI.

Par procuration :

A. AUGIER.

Prix du fascicule : 1 franc.

